

ECOLE DES BEAUX-ARTS DE RENNES
Année scolaire 2010/2011

DEMANDE D'INSCRIPTION À LA COMMISSION LOCALE D'ADMISSION
(2ème session : mardi 7 septembre 2010)

Note explicative :

La 2^{ème} session de la commission locale d'admission pour l'année scolaire 2010/2011 aura lieu le mardi 7 septembre 2010 à Rennes.

Cette commission est destinée aux étudiants des écoles d'art françaises habilitées par le Ministère de la culture. Elle ne concerne pas les étudiants préparant ou titulaires d'un DNAT.

Votre candidature doit être retournée au secrétariat de l'Ecole pour **le vendredi 27 août 2010** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi).

Les documents suivants doivent être joints à votre dossier d'inscription :

- La fiche d'inscription ci-jointe, doit être complétée en **lettres capitales** lisibles. **Sur cette fiche d'inscription, les candidats devront cocher l'option et entourer l'année choisie.**
- Un chèque de droit d'inscription à la commission d'un montant de 28,00 euros, libellé à l'ordre du Trésor Public (non remboursable).
- 4 timbres autocollants au tarif en vigueur.
- Un certificat de scolarité de l'Ecole des beaux-arts fréquentée précisant votre niveau d'études artistiques et correspondant à l'année en cours.
- Les photocopies des diplômes originaux obtenus : le baccalauréat et les diplômes artistiques de l'enseignement supérieur.
- Les copies des relevés de notes des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} années... **et la photocopie du relevé de notes de l'année en cours.**
- **Ne pas envoyer de dossier artistique par courrier.**

Après examen de votre dossier, l'Ecole vous transmettra un accusé de réception pour la validation de votre candidature.

*** La commission locale d'admission chargée d'examiner votre demande d'intégration en cours de cursus se déroulera **le mardi 7 septembre 2010 à 10 heures**, à l'Ecole régionale des beaux-arts de Rennes, 34 rue Hoche, 35000 Rennes. **Votre présence est obligatoire à cette commission et vous devez vous présenter avec votre dossier artistique.** La présentation de vos travaux sur du matériel multimédia (vidéo, informatique) est à fournir par vos soins.